

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 21.06.2017

Numéro de version 2

Révision: 21.06.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Nom du produit:** SYSTOPOL SYPUS457WLO 2017
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Emploi industriel. Composant d'une mousse de polyurethane de projection. Aucun emploi en dehors des informations du producteur
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
SYSTEMHOUSE s.p.r.l.
Parc ROYENNE
Rue de la Royenne 53
B 7700
Tel.: +32 56 58 53 90
Fx.: +32 56 58 53 91
info@systemhouse.be
www.systemhouse.be
- **Service chargé des renseignements:** -
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Centre antipoison Belge +32 70 245 245

MOUSCRON

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
N,N-bis[3-(diméthylamino)propyl]-N',N'-diméthylpropane-1,3-diamine
N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine)
- **Mentions de danger**
H332 Nocif par inhalation.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.06.2017

Numéro de version 2

Révision: 21.06.2017

Nom du produit: SYSTOPOL SYPUS457WLO_2017

(suite de la page 1)

- **Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Description:**

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 13674-84-5 EINECS: 237-158-7	tris(2-chlorisopropyl)-phosphate Aquatic Chronic 3, H412	10-<25%
CAS: 78-40-0 EINECS: 201-114-5	phosphate de triéthyle ⚠ Acute Tox. 4, H302	2,5-<10%
CAS: 406-58-6 ELINCS: 430-250-1	1,1,1,3,3-pentafluorobutane ⚠ Flam. Liq. 2, H225	2,5-<10%
CAS: 111-46-6 EINECS: 203-872-2	2,2'-oxydiéthanol ⚠ Acute Tox. 4, H302	0,1-≤2,5%
CAS: 33329-35-0 EINECS: 251-459-0	N,N-bis[3-(diméthylamino)propyl]-N',N'-diméthylpropane-1,3-diamine ⚠ Acute Tox. 2, H330 ⚠ Acute Tox. 4, H312	0,1-≤2,5%
CAS: 3033-62-3 EINECS: 221-220-5	N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine) ⚠ Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330 ⚠ Acute Tox. 4, H302	0,1-≤1%
CAS: 77-58-7 EINECS: 201-039-8	dilaurate de dibutylétain ⚠ Acute Tox. 3, H301 ⚠ Skin Corr. 1B, H314	0,1-≤0,5%

- **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

- **Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.06.2017

Numéro de version 2

Révision: 21.06.2017

Nom du produit: SYSTOPOL SYPUS457WLO_2017

(suite de la page 2)

- **Après inhalation:**
*Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.*
- **Après contact avec la peau:** *En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.*
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** *Consulter immédiatement un médecin.*
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
De la mousse, carbon dioxide ou poudre pour extincteur. Si l'on ne dispose pas d'autre produit extincteur, on peut utiliser de l'eau vaporisée, puis en grande quantité.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité:**
Les pompiers doivent porter les équipements protectifs adéquats et l'appareil d'auto-sauvetage sous pression à air comprimé avec le masque complet. Ils doivent porter des chaussures en PVC, des gants protectifs, une casque protectif et un vêtement protectif.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
*Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
porter masque complet de protection visage, sous surpression d'air.*
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
*Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, absorbants ininflammables).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.*
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.06.2017

Numéro de version 2

Révision: 21.06.2017

Nom du produit: SYSTOPOL SYPUS457WLO_2017

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- **Stockage:**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Il faut stocker selon la réglementation locale. A stocker dans son propre réservoir, protégé de lumière directe, dans un espace sec, froid, bien ventilé, séparément des matières incompatibles, de la nourriture et des boissons. A stocker dans des tonneaux de métal bien clos et étanches jusqu'à usage. Les tuves ouvertes doivent être refermées avec précaution et placées en position verticale pour éviter la fuite. Il est défendu de stocker la substance dans des tuves sans étiquette Il faut utiliser une tuve conforme afin d'éviter la contamination ambiante. Matières conformes pour la tuve ou réservoir: acier, acier inox. Matières non conformes pour la tuve ou réservoir: cuivre, alliage de cuivre et surfaces galvanisées.

- **Indications concernant le stockage commun:**

Assurez-vous, en cas de fuite, le contact entre les substances qui réagissent est empêché.

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 56-81-5 glycerol

VL	Valeur à long terme: 10 mg/m ³ (brouillard)
----	---

CAS: 102-71-6 triéthanolamine

VL	Valeur à long terme: 5 mg/m ³
----	--

CAS: 3033-62-3 N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine)

VL	Valeur momentanée: 1 mg/m ³ , 0,15 ppm Valeur à long terme: 0,33 mg/m ³ , 0,05 ppm D;
----	---

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.06.2017

Numéro de version 2

Révision: 21.06.2017

Nom du produit: SYSTOPOL SYPUS457WLO_2017

(suite de la page 4)

CAS: 77-58-7 dilaurate de dibutylétain

VL	Valeur momentanée: 0,2 mg/m ³ Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ D;en Sn
----	---

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
Equipement de protection individuel:
Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Il ne faut pas inhaler la vapeur/jet. Il faut les stocker loin des nourritures et boissons des animaux. Il est défendu de manger, de boire, de fumer et d'utiliser des produits de tabac au lieu de travail.

Il faut laver les mains et le visage avant les poses et à la fin du service. Il faut laver la surface dermique et utiliser de la matière soignant la peau à la fin du service.

Protection respiratoire:

Appareil respiratoire avec masque complet. Il faut employer des appareils respiratoires protectifs munis de filtre de type A contre les vapeurs organiques, là où il y a poussière ou aéroso; il faut un filtre au minimum A/P2.

Protection par masque sous surpression.

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:

Lunettes de protection

Eviter contact avec les vapeurs lors de l'application. Porter masque complet.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales
Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Jaune clair

Odeur:

amines

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.06.2017

Numéro de version 2

Révision: 21.06.2017

Nom du produit: SYSTOPOL SYPUS457WLO_2017

(suite de la page 5)

· Seuil olfactif:	Il n'y a pas de donnée.
· valeur du pH:	Données supprimées. Les annexes de REACH ne le prescrivent pas.
· Changement d'état Point de fusion/point de congélation: Non déterminé. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	5 °C
· Point d'éclair	116 °C
· Température d'inflammation:	457 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure:	Non déterminé. Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité: · Densité relative · Densité de vapeur: · Taux d'évaporation:	Non déterminée. Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	partiellement g/l
· Viscosité: Dynamique à 25 °C: Cinématique:	150-250 mPas (Brookfield) Non déterminé.
· Teneur en solvants: Solvants organiques: Eau:	18,0 % 2,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.06.2017

Numéro de version 2

Révision: 21.06.2017

Nom du produit: SYSTOPOL SYPUS457WLO_2017

(suite de la page 6)

- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë**
Nocif par inhalation.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	13724 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	27239 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h	22,1 mg/l

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.06.2017

Numéro de version 2

Révision: 21.06.2017

Nom du produit: SYSTOPOL SYPUS457WLO_2017

(suite de la page 7)

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Méthodes de traitement des déchets: Il faut traiter le produit devenu inutilisable ainsi que le réservoir contaminé servant de stocker le produit, comme déchets dangereux, conformément aux réglementations respectives communautaires concernant les déchets dangereux et aux réglementations régionales.
Le traitement du produit/ de l'emballage: L'emballage contaminé doit être vidé le mieux possible; après un nettoyage sérieux on peut le transmettre au recyclage. L'emballage exempt de matière et soumis à une procédure de nettoyage adaptée (par exemple: traitement à vapeur ou avec du détergent, etc.) est à considérer comme déchet non dangereux.
Possibilités de traitement de déchets: Il est à incinérer en usine d'incinération, tout en respectant les prescriptions des autorités locales.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** voir ci-dessus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA néant |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA néant |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe néant |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA néant |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: Non |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable. |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. |

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.06.2017

Numéro de version 2

Révision: 21.06.2017

Nom du produit: SYSTOPOL SYPUS457WLO_2017

(suite de la page 8)

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 20
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H330 Mortel par inhalation.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Service établissant la fiche technique:** Product safety department
- **Contact:** Mr. Schedin
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
bw: bodyweight
Carc.: Carcinogenicity
CAS number: Chemical Abstracts Service number
CLP: Classification Labelling Packaging Regulation
CSR: Chemical Safety Report
DNEL: Derived No Effect Level
DMSO: dimethylsulphoxide
dw: dry weight
EC: European Commission
EC number: EINECS and ELINCS number
EC50: Half maximal effective concentration
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
ERC: Environmental Release Category

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 21.06.2017

Numéro de version 2

Révision: 21.06.2017

Nom du produit: SYSTOPOL SYPUS457WLO_2017

(suite de la page 9)

ES: Exposure scenario
Irrit.: Irritation
LC50: Lethal concentration, 50 %
LD50: Median Lethal dose
LOAEC: Lowest Observed Adverse Effect Concentration
MK value: Maximum Concentration value
NOAEC: No Observed Adverse Effect Concentration
NOEC: No Observed Effect Concentration
OECD: Organisation for Economic Cooperation and Development
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
PMDI: Polymethylene polyphenyl poliisocyanate
PNEC: Predicted No Effect Concentration
PROC: Process category
REACH: The Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
Resp.: Respiratory
Sens.: Sensitisation
STEL value: Short Term Exposure Limit value
STOT: Specific Target Organ Toxicity
STOT SE: Specific target organ toxicity - single exposure
STOT RE: Specific target organ toxicity - repeated exposure
STP: Sewage Treatment Plant
SU: Sector of use
Tox.: Toxicity
TWA value: Time Weighted Average value
vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

BE